

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE**  
**DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**  
**DE LA WILAYA DE MOSTAGANEM**

NIF : 408015000027003

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel 15/247 du 07 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction des Travaux Publics de La Wilaya de Mostaganem informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 20/2025 paru sur les quotidiens nationaux « El Hayat El-Arabiya » en date du 26/10/2025 et « Aliqtisadia news » en date du 26/10/2025 relatif au projet:

**ETUDE D'EXTENSION DU PORT MIXTE DE MOSTAGANEM**

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, le marché est attribué provisoirement comme suit:

| Intitule                                                     | Bureau d'étude                                            | Montant (DA)         | Délai          | Note technique | Observation         |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------|----------------|----------------|---------------------|
| <b>ETUDE D'EXTENSION<br/>DU PORT MIXTE DE<br/>MOSTAGANEM</b> | <b>SARL HMI<br/>-ALGER-<br/>NIF :<br/>000016001295740</b> | <b>54 680 500,00</b> | <b>06 MOIS</b> | <b>84.00</b>   | Offre moins disante |

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public, les soumissionnaires et les candidats qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidature (offre technique et financière), sont invités à se rapprocher des services de la Direction des Travaux Publics au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya de Mostaganem dans un délai de dix (10) jour à compter de la 1ère publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans la presse nationale. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date limité pour introduire un recoure est prorogée au jour ouvrable suivant.

**2531015476**